

# Statement

Secretary of  
State for  
External Affairs



# Déclaration

Secrétaire  
d'État aux  
Affaires  
extérieures

91/53

## DÉCLARATION

DE L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

DEVANT LA CHAMBRE DES COMMUNES

SUR HAÏTI

OTTAWA (Ontario)  
Le 4 novembre 1991

Monsieur le Président,

Je présente aujourd'hui à la Chambre les mesures prises par le Canada dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour rétablir la démocratie en Haïti.

Les vents de la démocratie, qui soufflent de plus en plus fort partout dans le monde, ont été une source de grand espoir pour nous tous. Des progrès réels ont été accomplis dans bon nombre de pays, notamment sur notre continent où des dictatures militaires ont, pendant si longtemps, dominé la vie politique.

En décembre 1990, il y a moins d'un an, Haïti se joignait à la communauté des nations démocratiques par la tenue d'élections libres et démocratiques. Cette élection était, de toute évidence, une réelle source de fierté et de joie pour le peuple haïtien et une source de grande satisfaction pour les Canadiens qui avaient vu la population de ce pays agité, tourmentée pendant si longtemps sous le joug oppressif de la dictature. Le Canada, ainsi que d'autres pays membres de l'Organisation des États américains (OEA) et des Nations Unies l'ONU, ont participé à cette transition vers la démocratie en fournissant une aide directe au processus électoral et en envoyant des observateurs sur place pour s'assurer que l'élection du Président Aristide était libre et juste. Tous les observateurs internationaux en sont venus à la conclusion que le Président Aristide avait obtenu une majorité écrasante dans une élection remarquablement juste.

Le coup d'État, qui a renversé le gouvernement légitime et démocratiquement élu du Président Aristide, va à l'encontre de la volonté du peuple haïtien et des progrès réalisés par la démocratie dans les Amériques. Il était, et demeure totalement inacceptable.

Le Canada a agi rapidement et de façon catégorique en réponse au coup d'État. Le gouvernement a immédiatement suspendu le programme d'aide bilatéral de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en Haïti. Nous avons appuyé la tenue, dans les meilleurs délais, d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation des États américains, à laquelle s'est joint le présent gouvernement il y a moins de deux ans, pour élaborer une réponse régionale efficace à cette menace à la démocratie sur notre continent.

Monsieur le Président,

L'OEA a pris les mesures qui s'imposaient. Dans les jours qui ont suivi le coup d'État, les ministres des Affaires étrangères se sont réunis et ont envoyé une délégation de ministres à Port-au-Prince pour exiger le rétablissement de la démocratie. Je faisais partie de la délégation qui s'est rendue en Haïti à bord d'un avion fourni par le gouvernement du Canada. À notre retour, les ministres des Affaires étrangères de l'OEA se sont de nouveau rencontrés et ont adopté une deuxième résolution demandant aux

États membres d'imposer des sanctions commerciales, économiques et financières contre les autorités illégitimes au pouvoir en Haïti. La détermination de l'OEA ne fait aucun doute - les résolutions ont été adoptées à l'unanimité par les 34 États membres de l'OEA.

Monsieur le Président,

Je désire vous faire savoir de quelle façon le Canada appliquera les résolutions de l'OEA.

Premièrement, en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, le gouvernement a placé Haïti sur la Liste des pays visés et sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée; le commerce bilatéral avec Haïti sera donc suspendu. Le gouvernement n'autorisera que les exportations de produits alimentaires jugées nécessaires pour des raisons humanitaires.

Deuxièmement, le gouvernement a suspendu toutes les autres formes d'aide bilatérale au développement assurée en Haïti par des organisations non gouvernementales (ONG). Depuis 1987, ces programmes représentent la majeure partie des programmes bilatéraux canadiens en Haïti.

Troisièmement, la Société pour l'expansion des exportations, la Corporation commerciale canadienne, la Direction générale de la coopération avec le monde des affaires de l'ACDI et le Bureau de promotion du commerce du Canada ont été avisés de ne plus accorder de financement, de crédits, ou de conseils en réponse à des demandes concernant Haïti.

Quatrièmement, les activités relatives à Haïti ne sont plus admissibles à un financement en vertu du Programme de développement des marchés d'exportation.

Cinquièmement, le Service des délégués commerciaux d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada a suspendu toute aide au titre des exportations vers Haïti.

Sixièmement, les représentants du Canada auprès des banques multilatérales de développement ont reçu instruction de s'opposer à toute proposition concernant de nouveaux crédits ou prêts ou encore la prestation de toute aide technique au gouvernement illégitime d'Haïti. Les représentants du Canada auprès du Fonds monétaire international ont en outre reçu pour instruction de s'opposer à l'octroi de tout crédit-relais ou à tout autre arrangement de cette nature en faveur d'Haïti.

Septièmement, les ministères fédéraux et les sociétés d'État intéressées ont reçu la consigne de suspendre toute activité mettant en cause Haïti.

Monsieur le Président,

Notre objectif en adoptant ces mesures n'est pas d'ajouter au malheur des Haïtiens qui éprouvent déjà de grandes difficultés. Nous en avons contre les auteurs du coup d'État, non contre le peuple haïtien. C'est pourquoi le Canada, en accord avec les résolutions de l'OEA, continuera de fournir une aide humanitaire par la voie d'organismes multilatéraux et d'organisations non gouvernementales.

Enfin, monsieur le Président, le gouvernement présentera sous peu un projet de loi qui lui permettra de geler tous les avoirs du gouvernement haïtien au Canada. Nous avons déjà demandé aux institutions financières au Canada de faire montre d'une grande prudence, de manière à éviter tout transfert non autorisé de fonds du gouvernement haïtien.

Il est particulièrement réconfortant de voir que l'Organisation des États américains a su jouer son rôle de gardien de la sécurité dans l'hémisphère et de défenseur des valeurs démocratiques si chèrement acquises. Tous les membres actifs de l'OEA, à l'exception d'Haïti, sont maintenant dirigés par des gouvernements démocratiques. Il est cependant encore dans ce continent de nombreux pays où les militaires ont pour habitude de s'ingérer dans les affaires civiles. Comme nous, les gouvernements de ces pays sont déterminés à indiquer clairement aux militaires que les pays du continent, regroupés sous la bannière de l'OEA, ne toléreront plus d'ingérence dans le processus démocratique.

L'objectif du Canada est simple, et l'attitude que nous avons adoptée doit être pour chacun un témoignage de notre détermination. En prenant les mesures que je viens d'annoncer, nous allons aussi loin que tout autre pays du continent dans la réponse à la demande de l'OEA d'indiquer dans les termes les plus forts au régime de Port-au-Prince que nous ne tolérerons pas que l'on foule au pied la volonté du peuple haïtien. Nous sommes déterminés, avec l'aide de nos partenaires de l'OEA, à restaurer la démocratie en Haïti.

Je vous remercie monsieur le Président.